

ASSEMBLÉE NATIONALE

8 novembre 2013

GARANTIR L'AVENIR ET LA JUSTICE DU SYSTÈME DE RETRAITES - (N° 1532)

Adopté

AMENDEMENT

N ° AS165

présenté par
M. Issindou, rapporteur

ARTICLE 13 BIS A

Substituer aux mots :

« des seules règles d'un »,

les mots :

« des règles d'un seul »

EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement rédactionnel